

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,  
attribue le label EDUFORM

sur proposition de la commission nationale de labellisation EDUFORM du 31/05/2021

**AU GRETA Strasbourg Europe**

de l'académie : Strasbourg  
Sis : 22 rue Lixenbuhl  
67400 ILLKIRCH

n° Siren : 196721989 n° de Déclaration d'activité : 4267P000867

n° d'enregistrement : 31-05-21QA01

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes:

- actions de formation (L.6313-1<sup>1</sup>),
- bilans de compétences (L.6313-1<sup>2</sup>),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1<sup>3</sup>),
- actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1<sup>4</sup>).

Le label est attribué à la structure pour une durée de trois ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur<sup>(1)</sup>.

Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPI pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur<sup>(2)</sup> et de la conformité du GRETA Strasbourg Europe avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

La décision arrêtée le 15/06/2021 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°27 du 08/07/2021.

**Sites du périmètre de labellisation :**

- |  |   |
|--|---|
| Collège Paul Wernert - Achenheim             | Collège Louise Weiss - Strasbourg             |
| Collège Lamartine - Bischheim                | Collège Kochersberg - Truchtersheim           |
| Collège Katia et Maurice Krafft - Eckolsheim | Erea Henri Ebel - Illkirch                    |
| Collège Romain Rolland - Erstein             | Lycée Marc Bloch - Bischheim                  |
| Collège Jean de la Fontaine - Geispolsheim   | Lycée Marguerite Yourcenar - Erstein          |
| Collège du Parc - Illkirch                   | Lycée Alexandre Dumas - Illkirch              |
| Collège Grégoire de la Tours - Marlenheim    | Lycée Gutenberg - Illkirch                    |
| Collège Rembrandt Bugatti - Molsheim         | Lycée Le Corbusier - Illkirch                 |
| Collège Paul Emile Victor - Mundolsheim      | Lycée Louis Marchal - Molsheim                |
| Collège Louis Arbogast - Mutzig              | Lycée Henri Meck - Molsheim                   |
| Collège Europe - Obernai                     | Lycée Camille Schneider - Molsheim            |
| Collège de la Souffel - Pfulgrèsheim         | Lycée Freppel - Obernai                       |
| Collège Herrade de Landsberg - Rosheim       | Lycée des Métiers Paul Emile Victor - Obernai |

- |   |
|---|
| Lycée Aristide Briand - Schiltigheim          |
| Lycée des Métiers Emile Mathis - Schiltigheim |
| Lycée Professionnel Haute Bruche - Schirmeck  |
| Lycée René Cassin - Strasbourg                |
| Lycée Louis Couffignal - Strasbourg           |
| Lycée Fustel de Coulanges - Strasbourg        |
| Lycée Marie Curie - Strasbourg                |
| Lycée Jean Geiler de Kaysersberg - Strasbourg |
| Lycée Jean Monnet - Strasbourg                |
| Lycée JF Oberlin - Strasbourg                 |
| Lycée Louis Pasteur - Strasbourg              |
| Lycée Jean Rostand - Strasbourg               |
| Lycée Marcel Rudloff - Strasbourg             |

Les validités du label et de la certification expireront  
le 14/06/2024.

Pour le ministre et par délégation  
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire  
Fait à Paris, le 18/10/2023, par délégation  
La cheffe du service de l'instruction publique  
et de l'action pédagogique,  
adjointe au directeur général

Rachelle Mahe PRADEILLES-DUVAL

1 Régénération du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : Décret n° 2020-1399 du 18 décembre 2020 portant modification du label qualité - EDUFORM - service aux métiers D. 17293, à D. 17295, du code de l'éducation - Décret n° 2020-795 du 23 octobre 2020 relatif à l'application temporaire des dispositions relatives au label qualité - EDUFORM - Arrêté du 18 décembre 2020 relatif aux conditions de validité du label EDUFORM et de la certification QUALIOPI - Arrêté du 18 décembre 2020 relatif aux modalités d'attribution du label EDUFORM et de la certification QUALIOPI - Arrêté du 18 décembre 2020 relatif aux modalités d'attribution de la certification temporaire, autorisant l'attribution d'un label initial de référence pour l'attribution du label EDUFORM.

2 Régénération du ministre du Travail, du plein emploi et de l'insertion : Décret n° 2018-585 du 6 juin 2018 relatif au référentiel national sur la qualité des actions conservant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diversions et mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités de suivi associées au référentiel national membre à l'article D. 6316-11 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités de suivi associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatif aux modalités de suivi associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs.